



Travail dans la filière équine Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous travaillez dans la filière équine, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène : savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ affichage des recommandations dans les sanitaires : mesures barrières, lavage des mains, application SHA,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ prévoir un dispositif de sécurité travailleur isolé,
- ✓ moyens de communication à distance : téléphone, ordinateurs portables et connexion internet (pas de partage de papier ou de crayon).

❖ Organisez l'accès à l'établissement (club, centre de tourisme équestre, écurie de propriétaire, pension pour équidés...). L'accès aux établissements recevant du public (ERP) est interdit au public jusqu'à nouvel ordre, hormis pour le personnel nécessaire à la poursuite de l'activité :

- ✓ installez un panneau (exemples à l'adresse www.ffe.com/Crise-sanitaire/Affiche-crise-sanitaire-Club-FFE-V1) à l'entrée principale et à tout accès à la structure, en précisant un numéro d'appel pour les livreurs non prévus,
- ✓ l'accès à l'établissement est interdit pour les propriétaires de chevaux (sauf si l'établissement ne peut assurer seul la totalité des soins) et les cavaliers, les cours d'équitation ne sont pas dispensés pendant la durée du confinement,
- ✓ l'accès à l'établissement est autorisé pour le personnel nécessaire à la poursuite de l'activité. Les vétérinaires et les maréchaux-ferrants dans le cadre d'actes urgents.



Travail dans la filière équine

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Organisez la journée de travail, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes,
- ✓ communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail,
- ✓ supprimez les réunions en présentiel,
- ✓ organisez la livraison des aliments, du foin, de la paille pour limiter les contacts, avec des prises de rendez-vous et le respect des gestes barrières durant la livraison (le livreur reste en cabine lors du déchargement par une personne du site),
- ✓ organisez l'intervention du vétérinaire et du maréchal-ferrant en fonction de l'urgence des situations,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.



❖ Anticipez la co-activité :

- ✓ organisez le flux des personnes dans les locaux de travail : avec flux de déplacement "marche en avant" uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser),
- ✓ organisez les vestiaires : flux d'entrée et de sortie avec une personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
- ✓ organisez les pauses : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur, limitez le nombre de personnes présentes dans la salle de pause ou le club house, faites respecter les mesures barrières (distanciation entre les personnes de deux mètres, usage de couverts personnels), aérez 3 fois par jour, nettoyez les machines (micro-onde, machine à café) et surface après chaque utilisation ou passage.

■ Pendant le travail

- ❖ **Adaptez les activités dans les bâtiments** : respectez les règles de distanciation, une personne par box et veillez à ce que le salarié se charge des mêmes boxes.
- ❖ **Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes** qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ❖ **Privilégiez le travail côte à côte** plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes.
- ❖ **Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose** pour éviter le passage direct entre les opérateurs.

Travail dans la filière équine

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

- ❖ **Privilégiez les outils individuels** (matériel de pansage, matériel pour l'écurie, outils de maréchalerie, matériels pour la nourriture). L'outillage et le matériel partagés doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.
- ❖ **Lors de la conduite d'engins agricoles** (tracteurs, mini chargeuses...) :
 - ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
 - ✓ attribuez un seul et unique véhicule ou machine par personne ou sinon, si l'engin agricole doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
 - ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage ou de dételage des outils, si vous travaillez en binôme.
- ❖ **Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI)**. Le port des gants de travail est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, combinaison, casque, bottes... Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection, privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes** de distanciation.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues.
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prendre des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque animal, machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI...)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos différentes activités.